

Technip

Exercice clos le 31 décembre 2015

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Technip

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Technip, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Ainsi que l'indique la note « Provisions sur filiales » de l'annexe des comptes annuels, les provisions sur titres et créances rattachées à des participations dans les filiales sont constituées en tenant compte de la quote-part de capitaux propres ajustés, notamment en fonction des perspectives d'évolution de la filiale. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à revoir, pour les filiales les plus importantes, les hypothèses retenues dans les projections des flux financiers futurs sur lesquelles ces estimations ont été fondées et leur traduction chiffrée.
- Comme indiqué dans la note « Actions autodétenues » de l'annexe des comptes annuels, les actions autodétenues affectées aux plans d'attribution d'actions de performance et aux plans d'options d'achat d'actions font l'objet d'une provision pour risques lorsque la sortie de ressources est probable. Une provision pour risques est également constituée lorsque la sortie de ressources est probable et que les actions autodétenues ne sont pas affectées à cette sortie de ressources ou insuffisantes pour l'honorer. Le caractère probable est fonction de la rotation du personnel et de l'appréciation de la satisfaction des conditions de performance, pour laquelle une hypothèse médiane a été retenue par votre société. Nous avons examiné la pertinence des données communiquées et des hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.
- S'agissant des litiges, nous avons vérifié que les procédures en vigueur permettaient leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable dans des conditions satisfaisantes. Nous avons en particulier vérifié que, le cas échéant, les litiges significatifs identifiés par votre société à l'occasion de la mise en œuvre de ces procédures étaient décrits de manière appropriée dans les notes annexes aux états financiers, et notamment dans la note « Litiges et procédures en cours ».

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

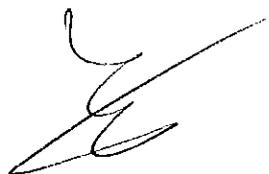
Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 10 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

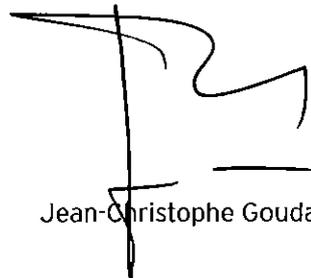


Edouard Sattler



Edouard Demarcq

ERNST & YOUNG et Autres



Jean-Christophe Goudard

COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2015

1	BILAN	2
2	COMPTE DE RÉSULTAT	4
3	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	5
4	PRINCIPES COMPTABLES	6
5	FAITS SIGNIFICATIFS SUR L'EXERCICE	8
6	NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS	10
	6.1 Actif immobilisé	10
	6.2 Créances	11
	6.3 Valeurs mobilières de placement	11
	6.4 Comptes de régularisation actif et primes de remboursement	11
	6.5 Capitaux propres	12
	6.6 Provisions	14
	6.7 Produits à recevoir et charges à payer rattachés aux créances et dettes	15
	6.8 États des échéances des créances et des dettes	16
	6.9 Créances et dettes représentées par des effets de commerce	18
	6.10 Chiffre d'affaires	18
	6.11 Résultat financier	18
	6.12 Résultat exceptionnel	18
	6.13 Impôts	19
	6.14 Informations relatives aux entreprises liées	19
	6.15 États des engagements hors bilan	19
	6.16 Instruments financiers	20
	6.17 Garanties sur actifs	20
	6.18 Effectif moyen	20
	6.19 Rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration	20
	6.20 Honoraires des Commissaires aux Comptes	21
	6.21 Litiges et procédures en cours	21
7	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	22
8	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	23

1. BILAN

Actif

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Autres immobilisations incorporelles		1.2	1.2
Total immobilisations incorporelles		1.2	1.2
Autres immobilisations corporelles		-	-
Total immobilisations corporelles		-	-
Participations	6.1	3,666.5	3,881.3
Créances rattachées à des participations	6.1	1,566.1	1,591.4
Autres titres immobilisés	6.1	60.2	93.2
Total immobilisations financières		5,292.8	5,565.9
Total actif immobilisé (I)	6.1	5,294.0	5,567.1
Avances et acomptes versés sur commandes		2.0	1.1
Clients et comptes rattachés	6.2	172.7	189.0
Autres créances	6.2	59.5	66.1
Groupe et associés	6.2	0.1	0.1
Valeurs mobilières de placement	6.2	1.3	4.1
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2.9	3.7
Total actif circulant (II)		238.5	264.1
Comptes de régularisation (III)	6.4	7.3	22.9
Primes de remboursement (IV)	6.4	10.9	11.9
Écarts de conversion actif (V)		6.2	1.0
TOTAL ACTIF (I à V)		5,556.9	5,867.0

Passif

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Capital social		90.8	86.9
Primes d'émission, de fusion, d'apport		2,269.4	2,042.0
Réserves :			
Légales		9.8	9.8
Réglementées		40.8	40.7
Autres		119.0	119.0
Report à nouveau		492.3	611.2
Résultat de l'exercice		5.2	107.0
Acompte sur dividendes		-	-
Situation nette	6.5	3,027.3	3,016.6
Provisions réglementées		-	-
Total capitaux propres (I)		3,027.3	3,016.6
Provisions pour risques		72.2	96.7
Provisions pour charges		6.3	4.3
Total provisions pour risques et charges (II)	6.6	78.5	101.0
Emprunts obligataires		1,927.6	1,927.6
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		17.4	17.5
Emprunts et dettes financières divers		-	-
Groupe et associés		337.7	705.5
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		95.4	52.4
Dettes fiscales et sociales		14.6	16.4
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-
Autres dettes		0.8	0.5
Total dettes (III)	6.8	2,393.5	2,719.9
Écarts de conversion passif (IV)		67.6	29.5
TOTAL PASSIF (I à IV)		5,566.9	5,867.0

2. COMPTE DE RÉSULTAT

En millions d'euros	Notes	12 mois	
		2015	2014
Production vendue : biens et services		189.9	183.1
Chiffre d'affaires	6.10	189.9	183.1
Production immobilisée		-	-
Reprises provisions et transferts de charges		8.3	5.3
Autres produits d'exploitation		0.1	0.1
Total des produits d'exploitation		198.3	188.5
Autres achats et charges externes		(213.6)	(208.5)
Impôts, taxes et versements assimilés		(2.2)	(2.2)
Salaires, traitements et charges sociales		(9.7)	(17.4)
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	-
- sur immobilisations		-	-
- sur actif circulant		-	-
- pour risques et charges		(3.0)	(2.6)
Autres charges d'exploitation		(0.8)	(0.9)
Total des charges d'exploitation		(229.3)	(231.6)
Résultat d'exploitation (I)		(31.0)	(43.1)
Produits financiers de participation		210.3	203.6
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances		53.7	53.3
Autres intérêts et produits assimilés		12.5	10.7
Reprises sur provisions et transferts de charges		44.7	147.4
Différences positives de change		11.0	1.0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Total des produits financiers		332.2	416.0
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		(247.0)	(168.0)
Intérêts et charges assimilées		(50.8)	(48.7)
Différences négatives de change		(16.6)	(17.1)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Total des charges financières		(314.4)	(233.8)
Résultat financier (II)	6.11	17.8	182.2
Résultat courant avant impôts (I à II)		(13.2)	139.1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2.3	1.5
Produits exceptionnels sur opérations en capital		-	12.1
Reprises sur provisions et transferts de charges		12.7	4.4
Total des produits exceptionnels		15.0	18.0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(10.4)	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(38.6)	(61.6)
Dotations aux amortissements et provisions		-	(8.2)
Total des charges exceptionnelles		(49.0)	(69.8)
Résultat exceptionnel (III)	6.12	(34.0)	(51.8)
Participation des salariés aux résultats (IV)		-	-
Impôts sur les bénéfices (V)	6.13	52.4	19.7
Total des produits		545.5	622.5
Total des charges		(540.3)	(515.5)
RÉSULTAT NET (I à V)		5.2	107.0

3. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En millions d'euros	12 mois	
	2015	2014
Résultat net	5.2	107.0
Amortissements d'immobilisations et des charges à étaler	-	-
Augmentation/(Diminution) des provisions ⁽¹⁾	192.0	25.7
Pertes/(Gains) sur cessions d'actifs	0.5	(11.9)
Marge brute d'autofinancement	197.7	120.8
Variation du besoin de fonds de roulement d'exploitation	102.4	99.8
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	300.1	220.6
(Acquisitions)/Cessions d'actifs incorporels	-	-
(Acquisitions)/Cessions d'actifs corporels	-	-
(Acquisitions)/Cessions d'actifs financiers ⁽²⁾	0.5	12.2
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	0.6	12.2
(Augmentation)/Diminution des créances à long terme (prêts filiales) ⁽³⁾	25.3	(1.7)
Variation autodétention nette du prix de cession	35.6	35.4
Variation compte courant centrale de trésorerie Groupe	(367.8)	(70.8)
Augmentation/(Diminution) des dettes à court terme	(0.1)	(0.2)
Augmentation/(Diminution) des dettes à long terme	-	-
(Augmentation)/Diminution du contrat de liquidité	0.2	1.7
Augmentation de capital en numéraire et prime d'émission ⁽⁴⁾	94.3	11.7
Dividendes payés ⁽⁵⁾	(88.9)	(206.5)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(301.4)	(230.4)
Flux de trésorerie de la période	(0.8)	2.4
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	3.7	1.3
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE	2.9	3.7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.9	3.7
Découverts bancaires	-	-
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE	2.9	3.7

- (1) En 2015, inclut principalement la reprise nette de dotations des provisions pour risques liés aux plans d'actions de performance (21,4 millions d'euros) et la dotation aux dépréciations des titres de participations des sociétés Malaysia Marine and Heavy Engineering Holdings Berhad (MHB) (28,0 Millions d'euros), Technip Germany (100,2 Millions d'euros) et Front End Re (66,1 Millions d'euros) pour 214,3 millions d'euros.
En 2014, inclut principalement la reprise nette de dotation des provisions pour risques liés aux plans d'actions de performance (45,1 millions d'euros) et dotations nettes de reprise sur des titres de filiales 68,0 millions d'euros.
- (2) En 2015, non significatif.
En 2014, inclut principalement la cession des titres de participation de sa filiale Technip TPS.
- (3) En 2015, inclut principalement un prêt de 49,2 millions d'euros accordé à une filiale et les remboursements de prêt à des filiales pour un montant net sur l'exercice de 96,8 millions d'euros.
En 2014, non significatif.
- (4) En 2015, comprend 73,0 millions d'euros d'augmentation de capital réservée aux salariés et 21,3 millions d'euros d'augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions.
En 2014, augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions.
- (5) En 2015, dividendes payés de 88,9 millions d'euros au titre de l'exercice 2014.
En 2014, dividendes payés de 206,5 millions d'euros au titre de l'exercice 2013.

4. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du nouveau Plan Comptable Général fixées par le règlement ANC n° 2014-03 homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014.

Les comptes annuels de la société Technip relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2015 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 23 février 2016.

Transactions en devises

Les transactions en devises attachées aux opérations financières de la Société sont traitées conformément aux principes comptables en vigueur.

À la clôture de l'exercice, les dettes et créances sont converties au cours de clôture et la différence de change qui en résulte est constatée en écart de conversion.

Lorsque la conversion au cours de clôture des dettes et des créances fait apparaître une perte latente, une provision pour risque de change, d'un montant égal, est dotée.

Les comptes de trésorerie et les comptes courants de la centrale de trésorerie en devises sont convertis au cours de clôture et la différence de change qui en résulte est constatée en charges ou produits financiers.

Provisions sur filiales

Les provisions sur titres et créances rattachées à des participations sont constituées dès que la valeur brute comptable de la participation est supérieure à la quote-part détenue dans les capitaux propres ajustés, afin de tenir compte de certains engagements souscrits par la société mère et des perspectives d'évolution de la filiale.

Pour les filiales pour lesquelles un indice de perte de valeur a été détecté, ces perspectives sont appréciées sur la base de projections de flux financiers futurs, à partir des hypothèses les plus probables retenues par la Direction.

L'ensemble des provisions constituées en vue de couvrir les risques filiales est intégralement comptabilisé en charges financières, qu'il s'agisse de la dépréciation des participations, des créances rattachées à des participations, ou du complément de provision constitué en provision pour risques, le cas échéant.

Les abandons de créances et subventions consentis aux filiales sont également comptabilisés dans le résultat financier.

Actions autodétenues

Les actions autodétenues sont comptabilisées en entrée à leur cours d'acquisition et valorisées en sortie suivant la méthode FIFO (*First In, First Out*).

La Société applique l'avis du CRC du mois de décembre 2008 relatif au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions de performance aux employés.

1. Actions autodétenues destinées aux salariés de la Société

Les actions autodétenues destinées aux salariés de la Société sont classées en valeurs mobilières de placement.

Les actions autodétenues affectées aux plans d'attribution d'actions de performance et aux plans d'options d'achat d'actions font l'objet d'une provision pour risque étalée sur la durée d'acquisition des droits lorsque la sortie de ressource est probable.

Le caractère probable est fonction de l'appréciation de la satisfaction des conditions de performance (pour lesquelles une hypothèse médiane a été retenue) et de la rotation du personnel. Concernant les plans d'options d'achat d'actions, le caractère probable est également fonction de l'existence d'une valeur intrinsèque à la date de clôture (lorsque le prix d'exercice de l'option est inférieur au cours de l'action à la clôture de l'exercice).

Lorsque la sortie de ressources est probable et que les actions autodétenues ne sont pas affectées à cette sortie de ressources ou insuffisantes pour l'honorer, une provision pour risque est également constituée. Cette provision est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

Lorsque la sortie de ressources n'est pas probable, une provision pour dépréciation est constituée, si nécessaire, à hauteur de la différence constatée à la clôture de l'exercice entre la valeur de marché (calculée sur la base de la moyenne des cours du dernier mois de l'exercice) et la valeur brute comptable des actions.

2. Actions autodétenues destinées aux salariés des filiales

Les actions autodétenues affectées aux plans d'options d'achat d'actions et aux plans d'attribution d'actions de performance en faveur des salariés des filiales, sont maintenues dans le compte d'immobilisations financières.

À la clôture de l'exercice, si la valeur de marché de l'action (calculée sur la base de la moyenne des cours du dernier mois de l'exercice) est inférieure à la valeur brute comptable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence constatée.

De plus, les actions autodétenues affectées aux plans d'attribution d'actions de performance en faveur des salariés des filiales, et après prise en compte des conditions de performance et de rotation du personnel, font l'objet d'une provision pour risque égale à la valeur nette des actions.

Lorsque la sortie de ressources est probable et que les actions autodétenues ne sont pas affectées à cette sortie de ressources ou insuffisantes pour les honorer, une provision pour risque est également constituée.

Au titre de la mise en place des conventions de refacturation du coût des plans d'options d'achat d'actions et des plans d'attribution d'actions de performance auprès des filiales du Groupe concernées, un produit financier d'un montant égal aux provisions pour risque est comptabilisé.

3. Autres actions autodétenues non affectées à un plan

Les actions autodétenues non affectées à un plan sont maintenues dans le compte d'immobilisations financières.

À la clôture de l'exercice, si la valeur de marché de l'action (calculée sur la base de la moyenne des cours du dernier mois de l'exercice) est inférieure à la valeur brute comptable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence constatée.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels amortis sur trois à cinq ans ainsi que des coûts de développement de logiciels lorsque ceux-ci répondent aux critères d'éligibilité prévus par le PCG.

Le coût d'entrée des immobilisations est constitué par leur coût d'acquisition, leur coût de production ou leur valeur vénale pour celles acquises à titre gratuit, par voie d'échange ou reçues à titre d'apport en nature.

Les immobilisations corporelles sont essentiellement composées des installations et agencements de la tour Adria. Les méthodes d'amortissements sont essentiellement linéaires et représentent les durées d'utilité probables estimées par la Société :

- Agencements et mobilier 8 à 10 ans
- Matériel informatique 3 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non-recouvrement.

5. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'activité de la Société consiste essentiellement à détenir des participations, à percevoir des dividendes, à centraliser et refacturer les coûts de management et d'organisation du Groupe sous forme de management fees, et des coûts spécifiques tels que les frais d'assurance et les commissions sur garanties.

- L'Assemblée Générale de Technip réunie le 23 avril 2015 a approuvé le dividende proposé au titre de l'exercice 2014 d'un montant de 2,00 euros par action et a décidé de proposer aux actionnaires une option pour le paiement du dividende en actions. Le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles remises en paiement du dividende a été fixé à 52,81 euros, soit 90% de la moyenne des premiers cours cotés sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des 20 séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale, diminuée du montant net du dividende proposé et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur. Le 22 mai 2015, Technip a annoncé que les actionnaires ayant choisi le paiement du dividende au titre de l'exercice 2014 en actions représentaient 60,5% des actions Technip.

Au titre du paiement du dividende en actions, 2 591 918 actions ont ainsi été émises pour un montant total de 136,9 millions d'euros. Le dividende distribué par la Société en numéraire au titre de l'exercice 2014 s'est élevé à 88,9 millions d'euros.

- Une augmentation de capital réservée aux salariés a été réalisée durant l'exercice 2015 par la Société. Les bénéficiaires étaient les salariés de Technip et de ses filiales.

Bénéficiant d'une décote de 20 % sur le prix de référence de 47,69 euros, soit un prix de souscription de 38,16 euros, les salariés du Groupe ont eu le choix d'investir en actions Technip par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise dans une ou plusieurs formules suivantes :

- une formule « Classique » souscrite pour un total de 225 297 actions. Les salariés bénéficient d'un abondement de l'employeur et restent cependant pleinement exposés aux variations du cours de l'action Technip.
- une formule « Sécurité » souscrite pour un total de 60 956 actions. Les salariés bénéficient d'un abondement de l'employeur et sont assurés de recevoir à l'échéance d'une période de cinq ans un montant correspondant à l'investissement initial, ainsi que le montant le plus élevé entre un rendement de 1,5 % par an et la hausse moyenne protégée du cours de l'action Technip calculée par rapport au prix de référence.
- une formule « Multiple » souscrite pour un total de 1 083 070 actions. Les salariés bénéficient d'un abondement de l'employeur et sont assurés de recevoir à l'échéance d'une période de cinq ans un montant correspondant à l'investissement initial, ainsi que le montant le plus élevé entre un rendement de 1,5 % par an et un multiple de 10,3 fois la hausse moyenne protégée du cours de l'action Technip calculée par rapport au prix de référence. Pour chaque action achetée par le salarié, un établissement financier mandaté par le Groupe a financé l'acquisition de 9 actions supplémentaires par un complément bancaire. L'apport du salarié fait l'objet d'une garantie en capital. La garantie en capital et le multiple de la hausse sont obtenus grâce au transfert à la banque structurant l'opération, de la décote, des dividendes et des autres droits financiers liés à la détention des actions.

La période d'incessibilité de chacune de ces formules est de 5 ans.

Pour certains pays, en fonction de leur législation, il a été proposé seulement une ou deux des trois formules. Les modalités de mise en place ont été adaptées en fonction des contraintes juridiques, fiscales et sociales de chaque pays. Dans certains pays, la formule « Multiple » a été proposée par le biais de l'attribution de SAR (*Stock Appreciation Rights*). Afin de couvrir ces SAR et financer l'achat d'une option de couverture, le Groupe a émis 556 180 actions additionnelles auprès de l'établissement financier mandaté.

L'augmentation de capital s'est traduite par l'émission le 17 décembre 2015 de 1 925 503 actions nouvelles et a généré une augmentation de capital social de 1,5 million d'euros et une augmentation des primes d'émission de 72,0 millions d'euros, minorée des frais nets liés à cette augmentation pour 0,5 million d'euros, soit un total de 73,0 millions d'euros.

- Au cours de l'exercice 2015, la Société a procédé à des rachats d'actions dans le cadre des programmes approuvés par les Assemblées Générales du 24 avril 2014 et du 23 avril 2015, chaque programme étant d'une durée de 18 mois et portant sur un nombre maximum d'actions ne pouvant être supérieur à 8% des actions composant le capital social, au cours plafond de 95 euros et 85 euros. 650 titres ont été achetés sur cette période au cours moyen de 84,96 euros.
- Par contrat en date du 12 février 2010 et pour une durée d'un an à compter de cette date renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié à Kepler Cheuvreux la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI. Au cours de l'exercice 2015, 1,333,789 actions ont été achetées et 1,419,789 actions ont été vendues dans le cadre de ce contrat de liquidité.

- Le nombre d'actions autodétenues est de 818 875 au 31 décembre 2015. 30 200 de ces actions sont destinées à servir les plans d'attribution d'actions de performance des salariés de la Société ; 678 675 sont destinées à servir les plans d'options d'achat et d'attribution d'actions de performance des salariés des filiales de la Société, 110 000 de ces actions sont affectées au contrat de liquidité.

6. NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

6.1 – Actif immobilisé

(a) Variations de l'exercice

En millions d'euros	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total actif immobilisé
Valeur brute au 1er janvier 2014	13.1	12.8	5,713.1	5,739.0
Acquisitions ⁽¹⁾	-	-	139.6	139.6
Diminutions ⁽²⁾	-	-	(164.6)	(164.6)
Valeur brute au 31 décembre 2014	13.1	12.8	5,688.1	5,714.0
Acquisitions ⁽³⁾	-	-	147.9	147.9
Diminutions ⁽⁴⁾	-	-	(206.7)	(206.7)
Valeur brute au 31 décembre 2015	13.1	12.8	5,629.3	5,655.2
Amortissements et provisions au 1er janvier 2014	(11.9)	(12.8)	(54.2)	(78.9)
Augmentations	-	-	-	-
Diminutions ⁽⁵⁾	-	-	(68.0)	(68.0)
Amortissements et provisions au 31 décembre 2014	(11.9)	(12.8)	(122.2)	(146.9)
Augmentations	-	-	-	-
Diminutions ⁽⁶⁾	-	-	(214.3)	(214.3)
Amortissements et provisions au 31 décembre 2015	(11.9)	(12.8)	(336.5)	(361.2)
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2015	1.2	-	5,292.8	5,294.0

- (1) Augmentation des immobilisations principalement due à des acquisitions d'actions propres dans le cadre du contrat de liquidité (57,9 millions d'euros) et dans le cadre d'affectation aux plans d'attribution d'actions de performance et aux plans d'options de souscription d'actions à des salariés des filiales du Groupe (41,8 millions d'euros).
- (2) Diminution des immobilisations financières liée principalement à la sortie d'actions propres suite aux livraisons de plans d'actions de performance intervenues sur l'exercice (66,6 millions d'euros) et cessions d'actions propres dans le cadre du contrat de liquidité (59,1 millions d'euros).
- (3) Augmentation des immobilisations principalement due à des acquisitions d'actions propres dans le cadre du contrat de liquidité (69,4 millions d'euros) et une augmentation de prêt à une filiale (49,8 M€).
- (4) Diminution des immobilisations financières liée principalement à la sortie d'actions propres suite aux livraisons de plans d'actions de performance intervenues sur l'exercice (32,9 millions d'euros), des remboursements de prêts des filiales (96,8 M€) et des cessions d'actions propres dans le cadre du contrat de liquidité (75,4 millions d'euros).
- (5) Dotations aux dépréciations des titres de participations de la société Malaysia Marine and Heavy Engineering Holdings Berhad (MHB).
- (6) Dotations aux dépréciations des titres de participations des sociétés Malaysia Marine and Heavy Engineering Holdings Berhad (MHB), Technip Germany et Front End Re.

(b) Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2015			31 décembre 2014
	Valeurs brutes	Provisions pour dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Titres de participations	4,003.1	(336.5)	3,666.6	3,881.3
Créances rattachées à des participations	1,566.1	-	1,566.1	1,591.4
Actions autodétenues	53.9	-	53.9	92.8
Contrat de liquidité	6.2	-	6.2	0.4
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	5,629.3	(336.5)	5,292.8	5,565.9

Le détail des titres de participations est présenté en note 7.

Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

Les créances rattachées à des participations comprennent les prêts consentis aux filiales détenues directement et indirectement.

En 2015, la Société a livré 394 270 actions autodétenues dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance à des salariés des filiales du Groupe. Le solde des actions autodétenues (788 675 actions) présenté en immobilisations financières comprend les actions achetées de 2006 à 2014 et affectées aux plans d'attribution d'actions de performance des salariés des filiales, ainsi que 110 000 actions au titre du contrat de liquidité.

En 2014, la Société a livré 886 325 actions autodétenues dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance à des salariés des filiales du Groupe. Le solde des actions autodétenues (1 268 295 actions) présenté en immobilisations financières comprend les actions achetées de 2006 à 2014 et affectées aux plans d'attribution d'actions de performance des salariés des filiales, ainsi que 196 000 actions au titre du contrat de liquidité.

6.2 – Créances

Les créances s'analysent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2015			31 décembre 2014
	Valeurs brutes	Provisions pour dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Clients et comptes rattachés	172.7	-	172.7	189.0
Autres créances, État TVA et impôts	58.8	-	58.8	61.8
Autres créances, débiteurs divers	0.7	-	0.7	4.3
Total autres créances	59.5	-	59.5	66.1
Comptes courants filiales	2.0	1.9	0.1	0.1

Les créances clients et comptes rattachés sont constitués principalement de créances intragroupes.

6.3 – Valeurs mobilières de placement

Elles correspondent aux actions autodétenues affectées aux plans d'attribution d'actions de performance et aux plans d'options d'achat d'actions des salariés de la Société. Leurs variations s'analysent comme suit :

En millions d'euros	2015	2014
Valeurs brutes au 1er janvier	4.1	14.8
Transfert en immobilisations financières	-	-
Achat des actions propres	-	-
Diminution des actions propres	(2.8)	(10.7)
Valeurs brutes au 31 décembre	1.3	4.1
Provisions pour dépréciation au 1er janvier	-	-
Augmentations	-	-
Diminutions	-	-
Provisions pour dépréciation au 31 décembre	-	-
VALEURS NETTES AU 31 DÉCEMBRE	1.3	4.1

6.4 – Comptes de régularisation actif et primes de remboursement

Charges constatées d'avance (5,6 millions d'euros au 31 décembre 2015)

Elles comprennent essentiellement des primes d'assurance.

Charges à répartir (1,7 millions d'euros au 31 décembre 2015)

Elles correspondent à :

- l'étalement sur cinq ans et 45 jours des frais relatifs à l'émission de l'emprunt obligataire OCEANE en novembre 2010 de 550 millions d'euros pour 5,0 millions d'euros en valeur brute. La dotation aux

amortissements est de 1,0 million d'euros en 2015, et la valeur nette non significative au 31 décembre 2015 ;

- l'étalement sur cinq ans et 17 jours des frais relatifs à l'émission de l'emprunt obligataire OCEANE du 15 décembre 2011 de 497,6 millions d'euros pour 4,1 millions d'euros en valeur brute. La dotation aux amortissements est de 0,8 million d'euros en 2015, d'où une valeur nette de 0,8 million d'euros au 31 décembre 2015 ;
- l'étalement sur cinq ans des frais relatifs à la renégociation d'une ligne de crédit bancaire syndiqué non utilisé pour 1,3 million d'euros en valeur brute. La dotation aux amortissements est de 0,3 million d'euros en 2015, d'où une valeur nette de 0,9 million d'euros au 31 décembre 2015.

Prime de remboursement (10,9 millions d'euros au 31 décembre 2015)

Elle correspond :

- à la prime de remboursement sur le placement privé 2010 de 200 millions d'euros. Cette prime de 3,1 millions d'euros en valeur brute est amortie sur 10 ans linéairement et s'élève à 1,4 million d'euros en valeur nette au 31 décembre 2015 ;
- à la prime de remboursement sur le placement privé 2012 de 100 millions d'euros. Cette prime de 5,2 millions d'euros en valeur brute est amortie sur 20 ans linéairement et s'élève à 4,3 millions d'euros en valeur nette au 31 décembre 2015 ;
- à la prime de remboursement sur le placement privé 2012 de 150 millions d'euros. Cette prime de 0,3 million d'euros en valeur brute est amortie sur 10 ans linéairement et s'élève à 0,2 million d'euros en valeur nette au 31 décembre 2015 ;
- à la prime de remboursement sur le placement privé 2012 de 75 millions d'euros. Cette prime de 0,1 million d'euros en valeur brute est amortie sur 15 ans linéairement et s'élève à 0,1 million d'euros en valeur nette au 31 décembre 2015 ;
- à la prime de remboursement sur le placement privé 2013 de 130 millions d'euros. Cette prime de 1,3 million d'euros en valeur brute est amortie sur 10 ans linéairement et s'élève à 1,0 million d'euros en valeur nette au 31 décembre 2015 ;
- à la prime de remboursement sur le placement privé 2013 de 100 millions d'euros. Cette prime de 4,0 millions d'euros en valeur brute est amortie sur 20 ans linéairement et s'élève à 3,6 millions d'euros en valeur nette au 31 décembre 2015 ;
- à la prime de remboursement sur le placement privé 2013 de 125 millions d'euros. Cette prime de 0,4 million d'euros en valeur brute est amortie sur 10 ans linéairement et s'élève à 0,3 million d'euros en valeur nette au 31 décembre 2015.

6.5 – Capitaux propres

(a) Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres est la suivante :

En millions d'euros	2015	2014
Capitaux propres au 1er janvier	3,016.6	3,104.4
Augmentation de capital résultant de levées d'options de souscription d'actions	21.4	11.7
Augmentation de capital suite au paiement de dividendes en actions	136.9	-
Augmentation de capital réservée aux salariés	73.0	-
Résultat de l'exercice	5.2	107.0
Dividendes	(225.8)	(206.5)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE	3,027.3	3,016.6

(b) Composition du capital social

La composition du capital social a évolué comme suit :

	2015	2014
Nombre de titres au 1er janvier	113,945,317	113,680,256
Augmentation de capital résultant de levées d'options de souscription d'actions	581,746	265,061
Augmentation de capital suite au paiement de dividendes en actions	2,591,918	-
Augmentation de capital réservée aux salariés	1,925,503	-
NOMBRE DE TITRES AU 31 DÉCEMBRE	119,024,484	113,945,317
Valeur nominale de l'action (en euros)	0.7625	0.7625
Total capital social au 31 décembre (en millions d'euros)	90.8	86.9

Le nombre d'actions à droit de vote double s'élève à 11 319 697 au 31 décembre 2015.

(c) Plans d'options de souscription d'actions, d'options d'achat d'actions et d'attributions d'actions de performance

1. Plans d'options de souscription d'actions Technip

Les caractéristiques des plans de souscription d'options de Technip sont les suivantes :

Nombre d'options	Plan 2006	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010			Plan 2011			Plan 2012		Plan 2013		Plan 2015	Total
	Tranche 1, 2 et 3 Réattributions (1)	Tranche 1 (2)	Tranche 1 (2)	Tranche 1 (2)	Tranche 2 (2)	Tranche 3 (2)	Tranche 1 (2)	Tranche 2 (2)	Tranche 3 (2)	Tranche 1 (2)	Tranche 2 (2)	Tranche 1 (2)	Tranche 1 (2) Réattribution	Tranche 1 (2)	
Date d'approbation par l'Assemblée Générale	29-avr.-06	6-mai-08	30-avr.-09	29-avr.-10	29-avr.-10	29-avr.-10	28-avr.-11	28-avr.-11	28-avr.-11	26-avr.-12	26-avr.-12	25-avr.-13	25-avr.-13	24-avr.-14	
Date d'attribution par le Conseil d'Administration	12-juin-08	1-juil-08	15-juin-09	23-juin-10	15-déc.-10	4-mars-11	17-juin-11	14-déc.-11	2-mars-12	15-juin-12	12-déc.-12	14-juin-13	10-janv.-14	7-sept.-15	
Options en création au 1er janvier 2014	16,000	330,276	699,436	1,020,900	17,400	72,800	331,400	44,600	48,107	278,700	34,960	322,200	-	-	3,118,768
Options attribuées (souscription)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16,520	-	16,520
Options exercées (souscription)	(19,000)	(334,696)	(121,744)	(127,167)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(599,606)
Options annulées (souscription/achat)	-	4,420	(300)	(11,600)	-	(2,100)	(700)	(1,000)	(600)	(600)	-	(700)	-	-	(13,180)
Options en circulation au 31 décembre 2014	-	-	477,392	882,133	17,400	70,700	330,700	43,600	47,507	278,100	34,960	321,500	16,520	-	2,820,602
Options attribuées (souscription)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	668,561	668,561
Options exercées (souscription)	-	-	(455,256)	(106,440)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(561,696)
Options annulées (souscription/achat)	-	-	(22,136)	600	-	(1,300)	(14,380)	(1,900)	(1,500)	(32,300)	-	(34,000)	-	-	(106,920)
OPTIONS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE 2015				778,293	17,400	69,400	316,320	41,700	46,007	246,800	34,960	287,500	18,520	668,561	2,429,447
Prix d'exercice (en euros)	59.96	58.15	34.70	51.45	63.23	72.19	72.69	66.94	79.39	74.54	87.13	85.73	68.47	47.83	
Date d'expiration	12-juin-14	1-juil-14	15-juin-15	23-juin-16	15-déc.-16	4-mars-17	17-juin-18	14-déc.-18	2-mars-19	15-juin-19	12-déc.-19	14-juin-21	10-janv.-22	7-sept.-23	

(1) Plans d'options de souscription d'actions emportant après un délai de quatre ans à compter de la date d'attribution et sous condition d'atteinte d'objectifs.

(2) Plan d'achat d'actions exerçables après un délai de quatre ans à compter de la date d'attribution et sous condition d'atteinte d'objectifs.

Les caractéristiques décrites dans le tableau ci-dessus prennent en compte les ajustements des droits des bénéficiaires suivants :

- le Conseil d'Administration du 14 mai 2007 a décidé l'ajustement des droits des bénéficiaires d'options pour tenir compte de la distribution d'un dividende exceptionnel en partie par prélèvement sur le poste « Autres réserves », décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2007. En conséquence, les prix d'exercice des options et leurs nombres ont été recalculés pour l'ensemble des plans ;
- le Conseil d'Administration du 14 mai 2008 a décidé l'ajustement des droits des bénéficiaires d'options pour tenir compte de la distribution d'un dividende exceptionnel en partie par prélèvement sur le poste « Autres réserves », décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2008. En conséquence, les prix d'exercice des options et leurs nombres ont été recalculés pour l'ensemble des plans.

Ces options ont été accordées sous conditions de performance. Le nombre définitif d'options accordées aux salariés est lié à la réalisation par Technip d'une performance satisfaisante pour ses actionnaires.

Pour les plans 2012, 2013 et réattributions 2013 et 2015, la performance sera mesurée respectivement sur les périodes 2012-2014, 2013-2015, 2014-2016 et 2015-2017 sur la base de plusieurs critères : résultats obtenus par le Groupe en matière de *Total Shareholder Return*, de résultat opérationnel courant et de retour sur capitaux employés.

2. Plans d'attributions d'actions de performance

Des plans d'attributions d'actions de performance ont été mis en place depuis 2007. Leurs caractéristiques sont les suivantes :

	Plan 2009		Plan 2010			Plan 2011			Plan 2012		Plan 2013		Plan 2014		Plan 2015	Total
	Tranche 3	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 1	Tranche 1	
Date d'approbation par l'Assemblée Générale	30-avr.-09	29-avr.-10	29-avr.-10	29-avr.-10	28-avr.-11	28-avr.-11	28-avr.-11	26-avr.-12	26-avr.-12	25-avr.-13	25-avr.-13	24-avr.-14	24-avr.-14			
Date d'attribution par le Conseil d'Administration	16-juin.-10	23-juin.-10	15-déc.-10	4-mars-11	17-juin.-11	14-déc.-11	2-mars-12	15-juin.-12	12-déc.-12	14-juin.-13	10-janv.-14	10-déc.-14	7-sept.-15			
Actions en circulation au 1er janvier 2014	55,100	511,900	10,800	75,600	338,050	30,050	46,167	419,100	122,191	489,150	-	-	-	-	-	2,083,699
Actions attribuées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	73,700	50,400	-	-	-	124,100
Actions livrées	(51,300)	(505,800)	(10,800)	(22,600)	(124,200)	(6,400)	-	-	(550)	(150)	-	-	-	-	-	(721,800)
Actions annulées	(1,800)	(5,600)	-	(1,400)	(5,300)	(900)	(550)	(6,850)	(3,500)	(7,800)	(2,250)	-	-	-	-	(36,150)
Actions en circulation au 31 décembre 2014	-	-	-	51,500	208,550	22,750	45,617	406,250	118,139	481,200	71,450	80,400	-	-	-	1,466,846
Actions attribuées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	290,736	290,736
Actions livrées	-	-	-	(51,300)	(207,650)	(22,250)	(12,900)	(151,450)	(11,850)	(50)	-	-	-	-	-	(457,450)
Actions annulées	-	-	-	(200)	(900)	(500)	(600)	(7,500)	(3,550)	(23,750)	(300)	-	-	-	(120)	(37,420)
ACTIONS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE 2015								32,107	297,300	102,739	467,400	71,150	60,400	290,616	1,261,711	

Selon les pays, la période d'acquisition de ces plans est soit de trois ans à compter de la date d'attribution suivie dans ce cas d'une période de conservation de deux ans, soit de quatre ans à compter de la date d'attribution sans période de conservation.

Ces actions de performance ont été accordées sous conditions de performance. Le nombre définitif d'actions accordées aux salariés est lié à la réalisation par Technip d'une performance satisfaisante pour ses actionnaires. Pour les plans 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015, la performance sera mesurée respectivement sur les périodes 2011-2013, 2012-2014, 2013-2015, 2014-2016 et 2015-2017 sur la base de plusieurs critères : résultats obtenus par le Groupe en matière de Santé/Sécurité/Environnement, de résultat opérationnel courant et de génération de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

(d) Réserves distribuables

Au 31 décembre 2015, les réserves distribuables de la Société s'élèvent à 2,885.9 millions d'euros dont 2,269.4 millions d'euros de primes d'émission, de fusion et d'apport.

6.6 – Provisions

(a) Nature des provisions pour risques et charges

Au 31 décembre 2015, les provisions pour risques incluent notamment une provision pour risque de change pour 6,2 million d'euros, une provision pour risque liée aux actions autodétenues affectées aux plans d'actions de performance attribués aux salariés de la Société (comptabilisées en valeur mobilière de placement) pour 2,6 millions d'euros et aux salariés de ses filiales (comptabilisées en immobilisations financières) pour 62,9 millions d'euros, une provision pour engagements de retraite pour 6,2 millions d'euros.

Les principales hypothèses utilisées par l'actuaire pour déterminer le montant des provisions au titre des régimes de retraite sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 2,20 % ;
- taux d'inflation : 1,90 % ;
- taux d'augmentation future des salaires au-dessus de l'inflation : entre 1,60 % et 5.00 %.

(b) Tableau de variation

La variation des provisions se présente comme suit :

En millions d'euros	Au 1er janvier 2015	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Au 31 décembre 2015
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
Provisions pour risques	96.7	19.7	(44.2)	-	72.2
Provisions pour charges	4.3	2.0	-	-	6.3
Total provisions au passif	101.0	21.7	(44.2)	-	78.5
Provisions dépréciation des immobilisations financières	122.3	214.2	-	-	336.5
Provisions dépréciation des prêts	-	-	-	-	-
Provisions dépréciation des créances	0.1	-	-	-	0.1
Provisions dépréciation des créances diverses	0.1	-	-	-	0.1
Provisions dépréciation des comptes courants	3.3	0.4	(1.8)	-	1.9
Total provisions pour dépréciations	125.8	214.6	(1.8)	-	338.6
TOTAL PROVISIONS	226.8	236.3	(46.0)	-	417.1

Les dotations aux provisions pour risques comprennent principalement les dotations liées aux plans d'attributions d'actions de performance pour 13,5 millions d'euros et les dotations liées au risque de change pour 6,2 million d'euros.

Les reprises de provisions pour risques comprennent principalement les reprises de provision pour risque liée aux actions de performance pour 34,9 millions d'euros et une reprise de provision pour risque de change pour 1,1 millions d'euros.

(c) Ventilation des dotations et des reprises de provisions

Les dotations et reprises de provisions s'analysent comme suit :

En millions d'euros	2015	2014
Dotations d'exploitation	3.0	2.9
Dotations financières ⁽¹⁾	233.3	153.5
Dotations exceptionnelles	-	8.2
TOTAL DOTATIONS	236.3	164.6
Reprises d'exploitation	1.9	5.6
Reprises financières	35.9	133.2
Reprises exceptionnelles	8.2	-
Total reprises	46.0	138.8
Transfert de charges exploitation ⁽²⁾	6.4	1.2
Transfert de charges exceptionnelles ⁽³⁾	4.5	4.4
TOTAL REPRISSES DE PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	56.9	144.4

(1) Hors amortissement, notamment des charges à répartir et primes de remboursement des obligations (3,0 millions d'euros).

(2) Il s'agit principalement du reclassement des indemnités d'assurances en résultat d'exploitation.

(3) Il s'agit principalement du reclassement du boni/mali sur actions autodétenues des salariés de la Société en charges de personnel.

6.7 – Produits à recevoir et charges à payer rattachés aux créances et dettes

Les produits à recevoir inclus à l'actif du bilan s'élèvent à 146,5 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 147,1 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Les charges à payer inscrites au passif du bilan s'élèvent à 71,0 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 48,8 millions d'euros au 31 décembre 2014.

6.8 – États des échéances des créances et des dettes

Les échéances des créances nettes de provisions et des dettes se présentent ainsi :

En millions d'euros	Au 31 décembre 2015	Moins d'1 an	Plus d'1 an
Immobilisations financières ⁽¹⁾	1,566.1	54.5	1,511.6
Clients et comptes rattachés	172.7	172.7	-
Groupe et associés	0.1	-	0.1
Autres créances	59.5	26.0	33.5
Comptes de régularisation	7.3	7.3	-
TOTAL CRÉANCES	1,805.7	260.5	1,545.2

(1) Hors titres de participations, actions autodétenues et contrat de liquidité.

En millions d'euros	Au 31 décembre 2015	Moins d'1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	1,927.6	550.0	497.6	880.0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17.4	17.4	-	-
Groupe et associés ⁽²⁾	337.7	27.3	310.4	-
Dettes fournisseurs	95.4	95.4	-	-
Dettes fiscales et sociales	14.6	14.6	-	-
Autres dettes	0.8	0.8	-	-
TOTAL DETTES	2,393.5	706.5	808.0	880.0

(1) Les emprunts obligataires émis par la Société sont décrits ci-après.

(2) Dont compte courant avec la centrale de trésorerie du Groupe pour 310,3 millions d'euros.

La Société a émis des emprunts obligataires suivants:

- Un emprunt obligataire à option de conversion et/ou échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes (OCEANE) émis le 17 novembre 2010 pour un montant de 550 millions d'euros.

Les principales caractéristiques de l'OCEANE qui a reçu le visa définitif de l'AMF le 9 novembre 2010, sont les suivantes :

- un prix d'émission de 83,10 euros (nombre d'obligations émises : 6 618 531) ;
- un coupon de 0,50 % payable au 31 janvier chaque année et s'élevant à 0,42 euro par an et par obligation ;
- une date de remboursement au 1er janvier 2016 pour les obligations qui n'auraient pas été converties d'ici cette date en actions ;
- une conversion possible à tout moment par le souscripteur à raison d'une action pour une obligation ;
- la possibilité pour la Société de remboursement anticipé, à partir du troisième anniversaire de la date d'émission, à un prix égal au pair majoré des intérêts courus si le cours de l'action dépasse 130 % de la valeur nominale des obligations.

- Le produit du placement privé obligataire reçu le 27 juillet 2010 pour un montant de 200 millions d'euros selon les conditions contractuelles convenues le 19 novembre 2009.

Les principales caractéristiques de cet emprunt obligataire sont les suivantes :

- les obligations font l'objet d'une cotation à la Bourse de Luxembourg ;
- un coupon annuel de 5 % payable à la date anniversaire de l'émission chaque année ;
- une date de remboursement au 27 juillet 2020 ;
- ce placement comporte des clauses usuelles d'engagement et de défaut pour une émission obligataire de ce type, à l'exclusion de tout ratio financier.

- Un emprunt obligataire à option de conversion et/ou échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes (OCEANE) émis le 15 décembre 2011 pour un montant de 497,6 millions d'euros.

Les principales caractéristiques de l'OCEANE qui a reçu le visa définitif de l'AMF le 7 décembre 2011, sont les suivantes :

- un prix d'émission de 96,09 euros (nombre d'obligations émises : 5 178 455) ;

- un coupon de 0,25 % payable au 31 janvier chaque année et s'élevant à 0,24 euro par an et par obligation ;
 - une date de remboursement au 1er janvier 2017 pour les obligations qui n'auraient pas été converties d'ici cette date en actions ;
 - une conversion possible à tout moment par le souscripteur à raison d'une action pour une obligation ;
 - la possibilité pour la Société de remboursement anticipé, à partir du troisième anniversaire de la date d'émission, à un prix égal au pair majoré des intérêts courus si le cours de l'action dépasse 130 % de la valeur nominale des obligations.
- Le produit de placement privé obligataire reçu le 14 juin 2012 pour un montant de 150 millions d'euros.
- Les principales caractéristiques de ce placement sont les suivantes :
- un coupon annuel de 3,40 % payable à terme échu le 14 juin de chaque année ;
 - une date de remboursement au 14 juin 2022.
- Le produit de placement privé obligataire reçu le 15 juin 2012 pour un montant de 75 millions d'euros.
- Les principales caractéristiques de ce placement sont les suivantes :
- un coupon annuel de 4 % payable à terme échu le 15 juin de chaque année ;
 - une date de remboursement au 15 juin 2027.
- Le produit de placement privé obligataire reçu le 14 juin 2012 pour un montant de 100 millions d'euros.
- Les principales caractéristiques de ce placement sont les suivantes :
- un coupon annuel de 4 % payable à terme échu le 14 juin de chaque année ;
 - une date de remboursement au 14 juin 2032.

Les placements privés obligataires 2012 comportent les clauses usuelles d'engagement et de défaut pour de telles émissions. Elles prévoient par ailleurs que tout porteur d'obligations peut demander, à son gré, le remboursement anticipé de toutes ses obligations en cas de changement de contrôle de Technip ayant entraîné un abaissement de la notation Standard & Poor's des titres en deçà de BBB-. Ces émissions ne comportent pas de ratio financier.

- Le produit de placement privé obligataire émis le 7 octobre 2013, d'un montant de 100 millions d'euros.
- Les principales caractéristiques de ce placement sont les suivantes :
- un coupon annuel de 3,75 % est payable à terme échu le 7 octobre de chaque année;
 - une date de remboursement au 7 octobre 2033.
- Le produit de placement privé obligataire émis le 16 octobre 2013, d'un montant de 130 millions d'euros.
- Les principales caractéristiques de ce placement sont les suivantes :
- un coupon annuel de 3,15 % payable à terme échu le 16 octobre de chaque année ;
 - une date de remboursement au 16 octobre 2023.
- Le produit de placement privé obligataire émis le 18 octobre 2013 d'un montant de 125 millions d'euros.
- Les principales caractéristiques de ce placement sont les suivantes :
- un coupon annuel de 3,15 % est payable à terme échu le 18 octobre de chaque année;
 - une date de remboursement au 18 octobre 2023.

Les placements privés obligataires 2013 comportent, dans leurs notes d'opération, les clauses usuelles d'engagement et de défaut pour de telles émissions. Elles prévoient par ailleurs que tout porteur d'obligations peut demander, à son gré, le remboursement anticipé de toutes ses obligations en cas de changement de contrôle de Technip ayant entraîné un abaissement de la notation Standard & Poor's des titres en deçà de BBB-. Ces émissions ne comportent pas de ratio financier.

Les délais de paiement des factures fournisseurs s'analysent comme suit :

En millions d'euros	Au 31 décembre 2015	Factures échues	Factures non échues < 60 jours	Factures non échues > 60 jours
Fournisseurs français	3.0	-	3.0	-
Fournisseurs étrangers	21.4	-	21.4	-
Factures non parvenues	71.0	-	71.0	-
TOTAL DETTES FOURNISSEURS	95.4	-	95.4	-

6.9 – Créances et dettes représentées par des effets de commerce

Le montant des créances et dettes représentées par des effets de commerce est nul au 31 décembre 2015 et 2014.

6.10 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 189,9 millions d'euros en 2015 contre 183,1 millions d'euros en 2014. En 2015, il est réalisé pour 88,6 millions d'euros en France.

Il est essentiellement constitué des refacturations des coûts de management et d'assurance aux filiales de la Société.

6.11 – Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

En millions d'euros	2015	2014
Revenus des participations	210.3	203.6
Dotations nettes des reprises pour dépréciation des participations	(214.3)	(68.0)
Dotations nettes des reprises pour dépréciation des comptes courants	(2.7)	(0.4)
Dotations nettes des reprises pour risque lié aux actions de performance	20.5	42.8
Amortissements primes de remboursement des obligations	(1.0)	(1.0)
Reprise/(Dotation) à la provision pour risque de change	(5.2)	6.6
Reprise provision pour dépréciation prêts	2.6	-
Revenus sur prêts	53.7	53.3
Revenus sur facturation du coût liés aux actions de performance	12.5	10.7
Intérêts sur emprunts obligataires	(37.9)	(37.9)
Intérêts sur lignes de crédit	(1.4)	(2.4)
Intérêts sur compte courant centrale de trésorerie Groupe	(2.6)	(4.3)
Autres charges financières	(8.9)	(2.7)
(Pertes)/Gains de change	(5.6)	(16.1)
Autres	(2.2)	(2.0)
RÉSULTAT FINANCIER	17.8	182.2

6.12 – Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est principalement constitué des éléments suivants :

En millions d'euros	2015	2014
Dons et libéralités	0.1	-
Autres produits exceptionnels	0.6	4.5
Dotations et reprises aux provisions pour litiges	-	(8.2)
Reprises de provisions	1.6	-
Plus et moins-values sur cessions de titres	(0.5)	11.9
Malis nets des bonis sur cessions d'actions autodétenues	(35.8)	(60.0)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(34.0)	(51.8)

En 2015, le résultat exceptionnel provient essentiellement du mali sur cessions d'actions autodétenues dans le cadre du plan d'attribution d'actions de performance pour 35,8 millions d'euros.

En 2014, le résultat exceptionnel provient essentiellement du mali sur cessions d'actions autodétenues dans le cadre du plan d'attribution d'actions de performance pour 60,0 millions d'euros.

6.13 – Impôts

La Société est tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale. Son résultat fiscal est ajouté aux résultats fiscaux des filiales comprises dans le périmètre d'intégration fiscale. Le taux d'impôt retenu au titre de l'exercice est de 38 %, contributions additionnelles incluses.

La contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés sur les montants distribués, bien que comptabilisée en impôts sur les sociétés, n'est pas incluse dans ce taux. Au titre de l'exercice, la charge correspondante s'est élevée à 2,7 millions d'euros.

Au titre de l'exercice 2015, le montant du produit d'impôt inscrit au compte de résultat est de 52,4 millions d'euros. Il se décompose en :

- une charge d'impôt propre à la Société : 5,7 millions d'euros ;
- un produit d'impôt de la Société intégré : 58,1 millions d'euros.

6.14 – Informations relatives aux entreprises liées

Ce tableau résume l'ensemble de la fraction des éléments d'actif (en valeur brute), de passif, des charges et produits financiers concernant les entreprises dans lesquelles la Société détient un pourcentage de contrôle direct ou indirect supérieur à 50 %.

En millions d'euros	2015	2014
Immobilisations financières	5,504.7	5,563.0
Créances, Groupe et associés	175.5	193.7
TOTAL ACTIF	5,680.2	5,756.7
Dettes financières (Groupe et associés)	337.7	705.5
Dettes d'exploitation	85.1	35.4
TOTAL PASSIF	422.8	740.9
Produits financiers	324.4	411.9
Charges financières	(217.4)	(170.1)

6.15 – États des engagements hors bilan

Le détail des engagements est le suivant :

En millions d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Garanties parentales ⁽¹⁾	62,640.3	60,720.9
Engagements donnés ⁽²⁾	1,615.3	1,791.3
Engagements reçus	-	-
Effets escomptés non échus	-	-

(1) Les garanties parentales données par la société mère du Groupe aux clients couvrent la bonne réalisation du contrat concerné ; la durée moyenne jusqu'à l'extinction des garanties est de l'ordre de cinq ans. Les garanties parentales sont retenues pour l'intégralité du montant du contrat quand il est réalisé en *joint ventures* et ne sont pas réduites en fonction de l'avancement.

(2) Ces engagements correspondent aux engagements donnés pour le compte des sociétés du Groupe :
- en garantie auprès des tiers ;
- en garantie ou contre garantie auprès des banques ;
- au titre de garantie de réalisation auprès des clients ou des partenaires pour des contrats.

Tour Adria

En 2009, la Société a signé un nouveau contrat de location longue durée pour la tour Adria située à La Défense à Paris couvrant une période de 12 ans, s'étalant du 1er avril 2009 au 31 mars 2021.

Ces locaux sont refacturés par la Société à une filiale française qui a signé un contrat de sous-location de longue durée sur la même période.

En millions d'euros	2015
2016	32.4
2017	32.4
2018	32.4
2019	32.4
2020 au-delà	29.2
TOTAL LOYER ADRIA ⁽¹⁾	158.8

(1) Montant provisoire, car les loyers sont indexés sur l'indice INSEE de la construction.

La Société n'a pas signé de contrat de crédit-bail en 2015 et 2014.

6.16 – Instruments financiers

La Société ne détenait pas d'instrument financier au 31 décembre 2015.

6.17 – Garanties sur actifs

Aucune dette n'est assortie d'une garantie significative sur actif.

6.18 – Effectif moyen

L'effectif moyen s'élève à cinq personnes en 2015, contre sept en 2014.

6.19 – Rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration

Le montant des jetons de présence versés par Technip aux membres du Conseil d'Administration sur l'exercice 2015 représente 799,720 euros.

Aucun prêt n'a été accordé aux membres des organes d'administration de Technip au cours de l'exercice.

La rémunération du Président-Directeur Général est composée d'une part fixe et d'une part variable.

La rémunération totale due au titre de 2015 par la Société à Thierry Pilenko s'est élevée 1 984 211 euros.

La rémunération variable est subordonnée à la réalisation d'objectifs précis et préétablis. Elle est liée à hauteur de 70 % à la performance financière du Groupe (critères quantitatifs) et à hauteur de 30 % à l'atteinte d'objectifs individuels (critères qualitatifs). La quote-part de la part variable correspondant à l'objectif financier (70 % du total) se décompose en deux objectifs :

- À hauteur de 50 % sur le résultat opérationnel courant du Groupe budgété pour 2015.
- À hauteur de 20 % sur le pourcentage de marge brute au titre des commandes enregistrées par le Groupe budgété pour 2015.

La part variable due à Thierry Pilenko au titre de l'exercice 2015, s'élève à 900 000 euros.

Thierry Pilenko ne perçoit pas de jetons de présence à raison des mandats qu'il exerce au sein de la Société ou des sociétés du Groupe.

Il n'existe pas de régime de retraite spécifique pour Thierry Pilenko en tant que Président-Directeur Général. Il bénéficie du régime de retraite supplémentaire par cotisations définies mis en place pour les dirigeants du Groupe, ainsi que, au sein de la Société, du système de retraite supplémentaire à prestations définies mis en place pour les membres du Comité Exécutif (Comex).

Durant l'exercice 2015, 110 000 options de souscription d'actions et 33 000 actions de performance ont été consenties à Thierry Pilenko, représentant 0,12% du capital social au jour de l'Assemblée Générale du 23 avril 2015.

Thierry Pilenko a procédé à l'exercice de 109 000 options de souscription d'actions Technip au cours de l'exercice 2015.

A l'occasion du renouvellement du mandat de Thierry Pilenko, le Conseil d'Administration du 23 avril 2015, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, a proposé un accord de non-concurrence, sans limite territoriale, d'une durée de 24 mois. Au titre de cet accord, Thierry Pilenko pourrait percevoir un montant correspondant à deux fois sa rémunération globale annuelle brute effectivement perçue (rémunération fixe plus rémunération variable brutes). La base de calcul retenue étant égale à la moyenne des rémunérations globale brute effectivement perçue au cours des trois dernières années.

6.20 – Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Ernst & Young		PricewaterhouseCoopers	
	2015	2014	2015	2014
Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés	1,076	846	914	750
Autres prestations et diligences directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes	121	572	452	375
TOTAL HONORAIRES	1,197	1,418	1,366	1,125

6.21 – Litiges et procédures en cours

Au cours de l'année 2015, le Groupe est entré dans une nouvelle procédure contentieuse dans le cadre de la résiliation d'un contrat conclu en 2010 avec Sonatrach. Ce contrat clé en main à prix forfaitaire prévoit la fourniture de services de conception, de fourniture d'équipements et de matériel standard, de construction et de mise en service dans le cadre de la réhabilitation et de la modernisation des installations existantes de la raffinerie d'Alger. L'implication de Technip dans ce contrat a cessé à la demande du client et les travaux ont été effectivement arrêtés le 4 juin 2015. Conformément aux stipulations du contrat, les deux parties ont entamé des procédures d'arbitrage assorties de certaines demandes d'indemnisation. Ces procédures viennent de débiter.

A ce jour, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, juridique ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

7. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Pays	Quote-part du capital détenue	Capital	Autres capitaux propres (1) (2)	Valeur comptable des titres détenus au 31 décembre 2015		Prêts et avances	Cautions et avals	Chiffre d'affaires 2015 (2)	Résultat net 2015 (2)	Dividendes encaissés en 2015
					Valeur brute	Valeur nette					
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur brute d'inventaire excède 1 % du capital de Technip											
Technip France	France	77.79%	22.7	(28.6)	42.7	42.7	-	937.5	2,823.8	78.0	-
Seal Engineering	France	100.00%	0.1	1.7	1.1	1.1	-	-	7.7	2.7	2.0
Technip Offshore International	France	100.00%	7.8	1,271.5	3,120.6	3,120.6	1,090.8	-	-	106.1	100.0
Technipnet	France	100.00%	2.0	(95.3)	52.0	2.0	-	-	19.2	(24.5)	-
Technip Corporate Services	France	77.97%	6.1	10.5	0.9	0.9	-	7.3	140.5	0.7	-
Cybermétix SAS	France	100.00%	5.0	(0.1)	30.9	30.9	-	1.5	17.6	(0.1)	-
Technip Italy	Italie	100.00%	68.0	101.6	22.1	22.1	-	92.1	297.2	17.8	75.0
TPL	Italie	100.00%	9.0	(2.0)	7.8	7.8	-	-	-	(0.1)	-
Technip Germany	Allemagne	100.00%	12.8	0.1	100.2	-	-	46.5	0.1	-	-
Technip Holding Benelux BV	Pays-Bas	100.00%	9.1	469.1	342.1	342.1	-	7.9	-	34.9	-
Technip International AG	Suisse	99.94%	4.6	(4.2)	3.1	-	-	-	-	0.8	-
Engineering Re	Suisse	100.00%	1.6	27.4	1.7	1.7	-	-	-	(1.0)	-
Front End Re SA	Luxembourg	100.00%	3.1	13.3	117.4	31.3	-	-	-	-	-
Technip Far East	Malaisie	100.00%	8.3	25.9	5.9	5.9	-	-	91.8	(8.4)	13.7
Asiatrix Products	Malaisie	33.00%	54.9	13.9	16.7	16.7	80.8	-	122.5	8.6	-
Technip Tianchen Chemical Engineering	Chine	100.00%	2.0	18.2	3.3	3.3	-	-	33.2	3.6	5.9
Technip RUS	Russie	99.96%	0.1	12.8	0.9	0.2	-	-	25.4	11.0	3.7
MHB	Malaisie	6.50%	NC	NC	125.0	29.0	-	-	567.7	10.2	-
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations											
Autres filiales dont le capital est détenu à plus de 50 % par Technip											
Filiales françaises		NA	NA	NA	1.7	1.5	-	-	NA	NA	4.0
Filiales étrangères		NA	NA	NA	1.2	1.0	-	-	NA	NA	2.2
Autres participations dont le capital est détenu entre 10 % et 50 % par Technip											
Participations françaises		NA	NA	NA	-	-	-	-	NA	NA	-
Participations étrangères		NA	NA	NA	5.8	5.7	-	-	NA	NA	-
TOTAL		NA	NA	NA	4,003.1	3,666.6	1,171.6	1,092.8	NA	NA	206.6

(1) Hors résultat net de la période.

(2) Données financières non arrêtées au 31 décembre 2015.

8. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

REMBOURSEMENT DE L'EMISSION OBLIGATAIRE CONVERTIBLE 2010-2016

Le 4 janvier 2016, la Société a remboursé l'émission obligataire convertible 2010-2016 pour un montant de 550 millions d'euros.

EMISSION D'UN FINANCEMENT OBLIGATAIRE SYNTHETIQUE 2016-2021

Le 20 janvier 2016, Technip a réalisé le placement d'une émission obligataire convertible de 375 millions d'euros avec une échéance au 25 janvier 2021 de remboursement au pair des obligations qui n'auront pas alors été converties.

Le 3 mars 2016, Technip a réalisé une nouvelle émission de 75 millions d'euros d'obligations émises aux mêmes conditions que celles objet du placement du 20 janvier 2016, à l'exception du prix d'émission. Ces nouvelles obligations sont fongibles et assimilables en une seule ligne avec les obligations à échéance janvier 2021.

Les émissions d'obligations synthétiques et répliquatives d'obligations convertibles mais non-dilutives et remboursables uniquement en numéraire qui sont liées aux actions ordinaires de Technip, ont été simultanément adossées à l'achat par Technip d'options d'achat d'actions à dénouement en numéraire afin de couvrir l'exposition économique de Technip liée à l'exercice potentiel du droit de conversion attaché aux obligations.

Les obligations étant remboursables uniquement en numéraire, il n'y aura pas d'émission de nouvelles actions ordinaires ou de remise d'actions ordinaires existantes en cas de conversion des obligations.

Le produit net de ces émissions d'obligations est destiné à la couverture des besoins généraux du groupe et au paiement de la prime d'achat des options.

Les obligations ont été émises au pair pour celles du 20 janvier 2016 et à 112.43802% pour celles du 3 mars 2016 résultant d'un ajustement à l'issue d'une période de référence de 3 jours du 4 au 8 mars 2016 permettant de déterminer le cours de référence de l'action de 48.8355 euros, appliqué au prix d'émission initial de 110.5%, plus les intérêts courus.

Les obligations portent intérêt à un taux nominal annuel de 0,875 % payable semestriellement à terme échu le 25 janvier et le 25 juillet de chaque année. Le règlement – livraison des obligations est intervenu le 25 janvier 2016 pour la première émission et le 10 mars 2016 pour l'émission complémentaire.

La prime de conversion de 40% a été appliquée au cours de référence de l'action de Technip. Celui-ci égal à 40,7940 euros a été déterminé comme étant la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés par les volumes quotidiens de l'action ordinaire sur le marché réglementé d'Euronext à Paris constatées sur une période de 10 jours de bourse consécutifs du 21 janvier au 3 février 2016 inclus. Le prix de conversion initial des obligations a été ainsi fixé à 57,1116 euros.

En conséquence, le ratio initial de conversion a été établi à 1 750,9578 compte tenu de la valeur nominale de 100 000 euros de chaque obligation.

Chaque détenteur d'obligations convertibles aura la faculté de demander entre le 15 novembre 2020 et le 38ème jour ouvré avant la date d'échéance la conversion par un paiement en numéraire, certaines circonstances exceptionnelles (notamment en cas de changement de contrôle de Technip) ouvrant également droit à un remboursement anticipé au pair.

Les obligations sont cotées sur le marché Euronext Paris et sur le marché libre Freiverkehr de la Bourse de Francfort.

L'émission initiale a été notée BBB+ par Standard & Poor's et comporte, dans ses termes et conditions contractuels, les clauses usuelles d'engagement et de défaut. Ces émissions ne comportent pas de ratios financiers.

CESSION DE TECHNIP GERMANY GMBH

Le 16 février 2016, la Société a signé avec ATOP Beteiligungs GmbH un accord de cession de ses filiales Technip Germany Holding GmbH et Technip Germany GmbH détenues à 100% et localisées à Düsseldorf en Allemagne. La cession définitive reste conditionnée à la levée de certaines conditions suspensives propres à la transaction.

Il n'est pas intervenu d'autre événement significatif depuis la clôture de l'exercice le 31 décembre 2015.